

Objectif de la formation

L'unité d'enseignement «premiers secours citoyen» (PSC) a pour objectif de faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs, conformément aux dispositions de l'article L. 721-1 du code de sécurité intérieure.

Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours

Programme de formation / techniques utilisées**Techniques pédagogiques**

Activités de découverte :

Etude de cas, exposé interactif, remue-méninges, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage :

Exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage technique miroir, mise en situation.

Activités d'application :

Mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Contenu de la formation

1. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants;
2. Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté;
3. Agir immédiatement face à une personne:
 - victime d'une obstruction des voies aériennes;
 - victime d'un saignement abondant;
 - inconsciente qui respire;
 - en arrêt cardiaque, avec ou sans défibrillateur;
 - victime d'un malaise;
 - victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau.

Publics visés / accès

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans.

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette formation selon le type et niveau.

Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

A l'inscription, la personne qui aura renseignée la case OUI

«vous êtes en situation de handicap» sera contacté afin de connaître le niveau de handicap avec les contraintes.

Le site adapté à la formation sera alors précisé.

Prérequis / mode de formation / durée

Parler et comprendre le français.

Durée fixée à 7 heures minimum pour une formation organisée exclusivement en présentiel

Documents à remettre aux participants

A l'issue de la formation, chaque participant reçoit : un livret PSC ainsi qu'une attestation de fin de formation et le diplôme PSC (si validation).

L'équipe pédagogique

Les formateurs sont :

- titulaires du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) ou du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours citoyen (PAE FPSC) et satisfaire aux obligations de formation continue;
- titulaires d'un certificat de formateur de sauveteur-secouriste du travail (FOSST) en cours de validité ;
- formateur pour l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) et satisfaire aux obligations de formation continue.

La session est organisée pour un effectif maximum de dix apprenants pour un formateur.

Le taux d'encadrement est de 6 stagiaires pour 1 formateur.

FORMATION PSC 1

Premiers Secours Citoyen

Evaluation de la formation

- Pour être certifié, le participant doit
- Participer à toutes les phases de la formation
 - Réaliser ou faire réaliser* tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
 - Participer, comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

(* arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1er secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.)

Logistique

Accueil des stagiaires / présentation des locaux / restauration sur place possible (précisée à l'inscription).

Lieu de la formation

Les lieux de formations sont principalement des centres de secours (53) ou site d'accueil de prestataire répondant aux conditions pédagogiques de la formation.

Suites de parcours et recyclage de formation

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C., une formation continue est recommandée. Les secouristes, appelés Bons Samaritains, sont des citoyens inscrits sur l'application **Staying Alive**, qui peuvent être alertés par les secours et guidés vers une victime d'arrêt cardiaque située à proximité pour lui prodiguer un massage cardiaque ou aller chercher un défibrillateur au plus vite.

Délai d'accès à la formation

Prévoir 1 semaine maximum pour la prise en compte de l'inscription individuel et 1 mois pour une session intra entreprise suivant le calendrier des formations programmées.

Règles élémentaires d'hygiène

L'UDSP39 respecte la réglementation concernant les produits de maquillage.

Elle s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.

Les formateurs respectent les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.

Renseignements

UDSP 39
846 ancienne route de BLETTERANS
39570 MONTMOROT
Tel : 03-84-44-54-94
Mail : udspj39@wanadoo.fr

N° agrément DA : 27390115139
SIRET : 77 84 03 345 00102
Code APE : 9499Z

